

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 17 juin 2015 à 18h00 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant Denis Beaulieu, madame la conseillère Émilie Garneau et messieurs les conseillers Christian Caron, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Bernard Naud, maire et Mme Carmen Marquis, conseillère sont absents

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil municipal constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal.

2015-06-17

Entente de gestion avec Action plans d'eau-plein air

Attendu la lettre envoyée à Action plans d'eau-plein air par le conseil municipal en date du 02 juin 2015;

Attendu que l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 15 juin dernier;

Attendu que lors de cette assemblée, les administrateurs ont, dans l'ensemble, respecté l'entente hors cours intervenue entre les parties;

Attendu que les membres ont recommandé au conseil d'administration en place de reconsidérer les suspensions effectuées au mois de mai 2015;

Attendu que l'assemblée générale annuelle s'est relativement bien déroulée.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban maintienne en vigueur l'entente de gestion qu'elle a avec Action plans d'eau-plein air.

2015-06-18

Demande d'aide financière à Fonds jeunesse CDJL

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban adresse une lettre à Fonds jeunesse CDJL afin de recevoir une aide financière pour l'achat de matériel pour la bibliothèque municipale.

2015-06-19

Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée.

Le maire suppléant lève la séance à 18h15.

Denis Beaulieu
Maire suppléant

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

Bernard Naud
Maire

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »